

Antisémitisme et islamophobie renvoyés dos à dos par la vice-présidente du Sénat

écrit par Christine Tasin | 20 janvier 2014



✖ Bariza Khiari, vice-présidente du Sénat, a fort bien compris les appels du pied de Valls. En effet, l'arsenal juridique, avec les lois dites anti-racistes est déjà tellement développé qu'on ne pouvait imaginer qu'un ministre de l'intérieur manipulerait jusqu'au Conseil d'Etat afin d'obtenir une jurisprudence lui donnant tous les pouvoirs. Pouvoirs mettant sérieusement en danger la liberté d'expression et mettant en danger la libre critique de l'islam, qui est pourtant constitutionnelle puisque la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a aboli le délit de blasphème dans son article 11 : *"La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi"* . Le délit de blasphème a été réintroduit sous la Restauration et définitivement aboli par la loi sur la presse de 1881.

Eh bien, par la grâce des socialistes au pouvoir, il pourrait bien être à nouveau restauré par les nouveaux

féodaux/dictateurs, comme s'en félicite Saphirnews, qui déplore que tous les politiques ne soient pas des Bariza Khiari !

http://www.saphirnews.com/Bariza-Khiari-appelle-l-Etat-au-meme-niveau-d-indignation-contre-l-islamophobie_a18282.html

La traîtresse à cause de la liberté confond allègrement antisémitisme et islamophobie et ose carrément prétendre qu'il y aurait "de nouvelles interprétations de la laïcité" de la part des "laïcards"...

On peut se demander ce qui a permis qu'une femme aussi inculte et aussi ignorante des lois devienne vice-présidente du Sénat et en tout état de cause ne pas pardonner au PS de l'avoir mise à cette place.

On rappellera juste quelques vérités à ceux qui croiraient que la place fait le moine et détermine la véracité des dires :

1. La loi de 1905 assure la liberté de croyance. Or le coran l'interdit (sourate 9 verset 85). Elle permet les libres croyances mais interdit l'incitation à la haine et l'incitation à ne pas respecter la loi, ; or c'est le quotidien dans les mosquées et les centres islamiques où l'on lit et étudie le coran et ce n'est pas un hasard si c'est dans les zones islamisées que l'on caillasse les pompiers et les policiers, garants de l'ordre public. Avec l'islam l'ordre public n'est pas respecté.

Article 1

*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes **sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.***

Article 35

*Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, **contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever***

ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

2. Petite leçon de français : l'antisémitisme est la haine de celui qui est sémite, ou, plus clairement, juif. L'antisémitisme est la haine de l'autre, non pas pour ce qu'il est en tant qu'individu, avec son histoire ou son caractère, mais parce qu'il est né de mère juive et est donc juif, accusé, pour les antisémites déguisés en antisionistes de tous les malheurs du monde.

L'islamophobie est la haine de l'islam qui n'est ni une race ni une personne mais une doctrine. Les islamophobes ont lu le coran, ils voient ce qui s'est passé et continue de se passer dans tous les pays musulmans et ils jugent que l'islam est incompatible avec leurs valeurs, avec la démocratie et la liberté de penser, de parler, de croire... Et ils le disent.

Il n'y a donc aucun rapport entre islamophobie et antisémitisme ; l'un alerte sur les dangers d'un système et se bat contre ceux qui veulent l'imposer en France et à la France et l'autre appelle à la haine des individus, par racisme simple.

Christine Tasin